

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2010
tenue sous la présidence de M. J.-M. KARR**

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	L.	CHEVALLAY	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
		R.	NAGGAR	" "
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	F.	WALPEN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusées :	Mmes	A.-C.	BAUER-RIBAUX	Conseillère municipale
		C.	BISANTI	" "
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		J.	MARTIN-ACHARD	" "
		H.	WYSS	" "

Public : 2 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2010 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Centre sportif Sous-Moulin - changement du parquet de la salle omnisports : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 240'000.-- TTC, soit 1/3 de CHF 720'000.-- TTC);
 - 4.2 Réaménagement de la déchetterie située à l'avenue Mirany : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 400'000.-- TTC) -
- 5) Budget 2011 : présentation -
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations -
- 8) Naturalisations (*huis clos*).

M. Karr, président, ouvre la séance à 20h.30 en souhaitant la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de Mmes Bauer-Ribaux, Bisanti, Hunkeler Dyla, Martin-Achard et Wyss.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2010

- Le procès-verbal est accepté par 18 voix pour et 1 abstention.

2) Communications du Bureau

Le Président donne lecture d'un courrier, daté 21 juillet 2010, de Mme Marie France Lafrance, domiciliée 3 avenue des Cavaliers, laquelle s'étonne que les habitants du quartier de la Gradelle n'aient pas été informés de l'abattement d'arbres.

Monsieur,

Ce matin vers 8 heures, lors de ma promenade matinale, je remarque un employé prenant les mensurations des troncs d'arbres du parc situé entre la tour du chemin de l'éperon et les immeubles de l'avenue des Amazones.

Je lui demande pourquoi ces mesures ?

.../...

Il me répond que les arbres seraient abattus en vue d'une construction de ludothèque cet hiver,
Mais que les arbres seraient remplacés.

J'ai répondu « quel dommage il faut plus de trente ans pour avoir de tels arbres ».

Je suis étonnée que la commune envisage d'abattre les arbres de ce beau parc qui agrémentent
Notre quartier sans avoir consultée ni informée les habitants de la Gradelle.

Cet espace vert est le seul endroit bien arborisé de la Gradelle qui était très recherché par les
habitants durant cette période de canicule.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter au présent courrier,
Je vous prie d'agrérer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

La lettre est transmise pour traitement au Conseil administratif.

Le Bureau a pris acte de la teneur du courrier, daté 27 août 2010, demandant à chacun
des groupes de nantir les bureaux de vote d'un président et d'un vice-président ainsi
que de suppléants, ceci dans le respect de la diversité des opinions et des sensibilités
communales. Les groupes sont priés de répondre jusqu'au 8 novembre, en
communiquant les noms de huit personnes.

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Ecoles

Le Conseil administratif a décidé de mettre à disposition de l'école La Petite Arche une
salle de classe d'environ 50m² à l'école de la Gradelle, sur la base d'un préavis
favorable du Département de l'instruction publique, suite à la demande de M. Frédéric
Heiz, directeur d'établissement, et de membres du corps enseignant, ceci pour un
montant forfaitaire mensuel de CHF 500.--, étant précisé que cette mise à disposition
est valable pour l'année scolaire 2010-2011. L'école La Petite Arche est une institution
de la Fondation Ensemble, laquelle accueille des enfants avec une déficience
intellectuelle et des troubles associés.

Petite enfance - jeunesse

Le Conseil administratif a décidé de louer, à partir du 1^{er} septembre 2010 déjà, une
arcade de 297m² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 7, avenue des Cavaliers, ceci
pour un loyer mensuel de CHF 6'805.--, et a chargé le service technique d'élaborer un
projet d'aménagement de ces locaux permettant le transfert, dans les meilleurs délais,
de la ludothèque ainsi qu'une partie des espaces mis à disposition des aînés et/ou des
activités créatrices dans les locaux existants du Centre de Rencontres et de Loisirs. Le
comité de gestion du CRL qui s'est réuni le 30 août à 20h.00, en présence de
représentants de la FASe et de la FCLR, a été informé de ce nouveau développement.
Une visite des lieux a été effectuée ce jour par ledit Comité.

Pour le reste, les variantes d'optimalisation des surfaces occupées par la garderie du Petit Manège ont fait l'objet d'une étude préliminaire par notre service technique, ceci sur la base de conseils prodigués par Mme Marie-Françoise de Tassigny. Une seconde séance de travail a eu lieu le 30 août afin d'examiner ces variantes d'occupation des surfaces existantes.

Ce programme d'occupation des locaux tiendra compte de l'augmentation souhaitée à terme du nombre d'enfants accueillis par la garderie ainsi que d'une extension, à définir, des horaires d'accueil. Ce programme tiendra également compte des besoins en surfaces administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'association Koala et/ou du(de la) futur(e) coordinateur(trice) à la Petite enfance sur Chêne-Bougeries.

Le plan d'aménagement de ces surfaces sera coordonné à l'interne, subséquemment ne nécessitera plus de recourir aux services d'un bureau de calculation.

Cette décision a donc un impact direct sur le projet de la Maison de la Gradelle.

Pour mémoire, une demande d'autorisation de construire a été déposée en novembre 2009.

A ce jour, nous demeurons toutefois dans l'attente d'une autorisation en bonne et due forme délivrée par le département. Les services d'un bureau de calculation seraient donc éventuellement requis pour ce qui concerne la seule construction du nouveau bâtiment.

Cette absence d'autorisation explique aussi pourquoi une barrière délimitant l'espace extérieur situé aux abords immédiats de la garderie du Petit Manège n'a pas encore été installée à ce jour.

Le Conseil administratif souhaite étudier une variante de projet consistant à aménager des surfaces d'utilité publique dans le futur bâtiment D du PLQ dit du Pré-du-Couvent. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Conseil municipal, lors de sa séance du 10 juin 2010, avait décidé de préaviser favorablement par 14 voix pour et 7 voix contre le PLQ N° 29687A-511 en accompagnant ce préavis de la formulation suivante :

" Étant précisé que ledit préavis est assorti d'une réserve, à savoir que la légende du plan comporte l'ajout suivant : "demeure réservée la possibilité de créer des surfaces d'utilité publique dans le bâtiment D".

Nous demeurons à ce jour dans l'attente d'un arrêté du Conseil d'Etat validant ce PLQ.

Comme je le signalais précédemment, le comité de gestion du CRL s'est réuni le 30 août en présence de Mme Nadia Mayor, représentante de la FCLR, ainsi que de MM. Yann Boggio, Claude Dupanloup, Eric Maier et Pierre-Antoine Lacroix, respectivement nouveau directeur, secrétaire général et mandataires externes de la FASe.

De nombreux dysfonctionnements avaient été constatés depuis plus de deux ans concernant la gestion et l'animation du CRL. Malgré plusieurs interventions successives de la part d'intervenants externes mandatés par le secrétariat général de la FASe, les objectifs de rétablissement du fonctionnement n'ont pas été atteints. Saisis de cette situation, le bureau de la FASe a demandé au secrétariat général de prendre les mesures adéquates. En conséquence, les dispositions suivantes ont été arrêtées en accord avec les autorités communales :

- une réorganisation de l'équipe sera réalisée et sa composition devra être changée sans délai, impliquant le départ de deux animateurs.

- deux collaborateurs seront confirmés dans leur fonction pour assurer la reprise des activités du secteur préadolescents et du secteur enfants.
- pour chacun d'entre eux, une convention d'objectifs sera établie déterminant des objectifs évaluables, fixés d'un commun accord, et assortie d'un plan de formation.
- un nouvel animateur ou animatrice sera engagé(e) afin de construire un projet "adolescents" fondé sur un diagnostic partagé avec l'équipe TSHM des Trois-Chêne et agréé par le comité du CRL.
- un animateur ou animatrice avec mandat de coordinateur(trice) d'équipe sera engagé(e) et ses responsabilités en matière de gestion d'équipe seront clairement définies dans le cadre de son cahier des charges.

Ainsi, la composition de l'équipe d'animation sera :

- secteur enfants : poste existant à 75%
- secteur préadolescents : poste existant à 65%
- secteur adolescents : poste à 70% à mettre au concours
- coordination et secteur transversal : poste à 80% à mettre au concours.

Par ailleurs, le projet institutionnel du Centre sera élaboré par le comité avec l'appui de la FCLR, tout en permettant au comité de retrouver sa cohésion et s'exprimer d'une même voix tant à l'égard de l'équipe que vis-à-vis de l'extérieur. Le projet institutionnel permettra également aux membres du comité d'occuper une position stratégique et non une fonction opérationnelle et à l'équipe d'animation d'agir sur la base d'orientations claires et selon des règles de fonctionnement bien établies.

Divers

Le Conseil administratif a pris acte de l'augmentation, à partir du 12 décembre 2010, de CHF 30.-- à CHF 34.-- du prix de la carte journalière CFF facturé aux communes. Celle-ci est vendue à CHF 35.-- aux communiers. Tenant compte des statistiques des 5 dernières années concernant les cartes invendues, le Conseil administratif a décidé de ramener de 10 à 9 le nombre de cartes mises à disposition des communiers en 2011.

A l'échéance du bail de la locataire actuelle de la villa sise 79, chemin De-La-Montagne, propriété de la commune, le Conseil administratif a décidé de mettre cette bâtie à disposition de l'association "La Maison de Tara", association offrant un lieu de résidence à toute personne en fin de vie, ceci sous la présence permanente de bénévoles. Pour l'heure, un relevé au 1/50^{ème} de plan de cette villa a été établi, et nous demeurons dans l'attente des souhaits de l'association citée concernant un aménagement léger de cette propriété.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé de signer une convention relative à l'externalisation du contrôle des signatures à l'appui des référendums fédéraux et des initiatives fédérales avec le service des votations et élections. Ce mandat engendrera des coûts annuels estimés à environ CHF 1'000.--.

Manifestations - Culture

Bilan des dernières manifestations

L'été a été intense à Chêne-Bougeries cette année.

Les **Concerts au Parc Stagni, les 6 et 13 juillet**, ont bénéficié d'un temps clément et ont vu affluer un public chaque année plus nombreux. Les deux concerts ont été donnés par l'Ensemble Instrumental Romand, orchestre en résidence aux HUG, dont la réputation n'est plus à faire.

Dimanche 1^{er} Août, la **Fête nationale** pour les Trois-Chêne a été dignement fêtée, malgré la pluie qui s'est invitée en début de soirée. Ambiance sympathique et couleurs helvétiques ont marqué cette fête, avec la participation d'une troupe de danse et de musiciens des Grisons, ainsi qu'un repas proposant des spécialités de ce canton. Après la cérémonie officielle et le cortège aux lampions, le clou de la fête a été indiscutablement le superbe feu d'artifice en musique, tiré sur la place Colonel-Audéoud.

Du 19 au 22 août, le festival "Bim Bada Boum" a bénéficié pour cette 3^{ème} édition d'infrastructures dans les parcs, ainsi que de la salle communale et l'Espace Nouveau Vallon. Le Conseil administratif recevra prochainement les responsables de l'association Bim Bada Boum, organisateurs, afin de faire un bilan de cette 3^{ème} édition (en termes financiers, de fréquentation et de points à améliorer).

Nous venons d'inaugurer, ce soir, à l'Espace Nouveau Vallon, l'exposition-jeu, **Les Boîtes à secrets de Niki**, créée par le Musée en Herbe de Paris, autour de l'œuvre de Niki de Saint Phalle. Elle s'adresse à tous dès 4 ans et promet de connaître un beau succès, tout comme l'exposition accueillie en 2008 autour de Jean Tinguely. Les visites guidées et ateliers pour les écoles de Chêne-Bougeries, les matins, sont d'ores et déjà complets et nous devons en ouvrir d'autres, en début d'après-midi, pour pouvoir satisfaire la demande des enseignants.

Nous proposerons également des ateliers pour enfants les mercredis après-midi et des visites guidées aux familles.

L'accueil et le gardiennage de l'exposition seront en partie assurés par des bénévoles du Centre Genevois de Volontariat, présidé par Mme Lola Sasson, une des récipiendaires du Mérite Chênois 2010.

Les prochaines manifestations

Tendances'10, se déroulera sur un seul jour, cette année, soit le **samedi 16 octobre**. Il a pour thème principal le rire, avec des ateliers de clowns et de BD ainsi qu'un spectacle d'humour, le soir. Je rappelle que des billets à prix réduits sont en vente à la mairie.

Il sera également proposé un atelier de décoration de cupcakes, qui réjouira les enfants et les adultes, ces petites friandises décorées tout en couleurs étant très à la mode. Les ateliers sont payants, selon décision de la commission Culture.

Comité de Coordination Culturel Chênois

Le 30 septembre, à 18h.30, aura lieu au Point Favre à Chêne-Bourg, l'inauguration de la 4^{ème} biennale d'art en ville, appelée "**Escales**". L'exposition se déroulera jusqu'au 7 décembre, dans les arrêts des TPG, sur l'axe Grange Canal/Moillesulaz investis par le travail de douze artistes. Je vous invite vivement à découvrir cette exposition originale.

Le CCCC a reçu les responsables de l'**Orchestre de la Madeleine et de l'Orchestre de St-Jean**, qui proposent dès cet automne des concerts classiques offerts dans les salles des trois communes chênoises.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann informe
Centre sportif Sous-Moulin

Lors de sa séance du 21 juin, le bureau du Conseil Intercommunal a confié un mandat d'études, pour un montant de CHF 45'000.--, au bureau d'architectes VVS concernant le réaménagement des tribunes et des vestiaires jouxtant le terrain de football A du Centre sportif Sous-Moulin.

Par ailleurs, lors de sa séance du 15 courant, le Conseil Intercommunal a approuvé le budget de fonctionnement 2011 du Centre.

Par un courrier daté 16 août 2010, les autorités communales thônesiennes ont invité la Fondation des Parkings à présenter un nouveau projet relatif à la hauteur et à l'inclinaison de la toiture photovoltaïque surplombant, à terme, le P + R.

Aménagement extérieurs

Le Conseil administratif a décidé de mandater le bureau d'architecture paysagère "La Touche Verte" pour l'établissement d'un projet de réaménagement du parc public des Crêts-de-Florissant, mis à disposition de la commune par l'Etat de Genève selon convention de prêt à usage renouvelée le 27 avril 2010, ceci pour un montant de CHF 5'000.-- HT.

Concernant le jardin dit du Vallon, le Conseil administratif a décidé d'installer sous la treille des bancs similaires à ceux posés précédemment à proximité du bâtiment de la mairie.

Bâtiments-constructions

Concernant les immeubles situés 11-13-15 chemin du Pont-de-Ville, le Conseil administratif a confirmé à la régie mandataire les travaux suivants :

- Fermeture des allées avec commande électrique et code;
- Remplacement de l'éclairage 24h/24h par des détecteurs de présence allumant les locaux communs.

Lors de sa séance du 2 courant, la commission Bâtiments-constructions a préavisé favorablement un crédit d'étude d'un montant de CHF 160'000.--TTC, destiné à l'organisation d'un concours de façades permettant l'isolation du bâtiment scolaire de la Gradelle. Ce crédit d'étude a également fait l'objet d'un préavis favorable par la commission Finances lors de sa récente séance du 6 septembre.

Concernant les travaux entrepris pour la rénovation de l'immeuble sis 18, rue de Chêne-Bougieries, il convient de signaler que le décompte final fait ressortir in fine un solde positif d'un montant de CHF 12'753.-- par rapport au crédit de CHF 1'569'100.-- voté par le Conseil municipal.

.../...

Dépollution visuelle du domaine public

Le Conseil administratif a signé un contrat avec la Fondation des Ateliers Feux Verts pour ce qui concerne le détagage des biens communaux, étant précisé que le détagage des abribus, de même que celui de certains candélabres, propriétés de l'Etat, sont inclus dans ce contrat.

Le Conseil administratif a également signé un contrat dit "Façades nettes" proposé par la Fondation citée.

Par ailleurs, le Conseil administratif a signé un contrat de nettoyage et d'élimination des graffitis sur les armoires hors sol des équipements électriques (coffrets électriques, gaz, ...) des SIG. Contacts ont été pris avec Swisscom et les TPG afin de signer des contrats similaires.

Mobilités-nature-environnement

Le Conseil administratif a accepté une proposition des SIG énergies Solution Durable bloquant les coûts de l'énergie pour les années 2011, 2012 et 2013, avec un versement à la commune d'une prime d'engagement de CHF 10'990.--. Ceci signifie que pour la période citée, en dépit de la libéralisation des marchés de l'électricité, la ville de Chêne-Bougeries restera cliente des SIG pour sa fourniture en électricité équivalant à 610'537 kwh.

Suite à une demande des habitants du chemin de Couvaloux, le Conseil administratif a décidé de placer une aiguille au centre des places de stationnement vélos/motos à hauteur du n° 65 dudit chemin, ceci afin d'interdire le parage des voitures à cet endroit.

Divers

Le Conseil administratif a maintenu son refus d'installation de nouveaux panneaux publicitaires le long de la route de Chêne rejetant ainsi une demande formulée par la SGA.

Le Conseil administratif a préavisé favorablement une demande d'autorisation formulée par Mme Caroline Dupraz, responsable Evénementiel SIG, pour la fermeture de la passerelle au public sur le site de Vessy, le 24 septembre 2010, entre 17h.00 et 2h.00.

Le Conseil administratif a pris connaissance des nouveaux tarifs de la piscine de Thônex, valables à partir du 1^{er} janvier 2011. Il sera procédé à un calcul estimatif de la subvention à verser pour le cas où les habitants de Chêne-Bougeries bénéficieraient désormais d'un tarif préférentiel à la piscine citée.

Le Conseil administratif a pris connaissance d'un courrier, daté 26 août 2010, de Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat en charge du DSPE, concernant l'octroi de subventions cantonales aux communes genevoises pour la promotion du vélo à assistance électrique. Le Conseil administratif a décidé de s'associer pleinement à cette initiative cantonale.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen informe

Urbanisme

Les membres de la commission Urbanisme ont été informés, lors de la séance du 7 septembre, des tenants et aboutissants de la procédure relative au mandat d'études parallèles initié dans le cadre du projet de réaménagement du village de Chêne-Bougeries. La présentation a été effectuée par Mme Michèle Tranda-Pittion, assistante maître de l'ouvrage, choisie par le Conseil administratif. Les membres du comité de pilotage, communément appelé collège, ont également été désignés. Il s'agit des personnes suivantes :

- Mme Mariette BAUDUCCIO-DELUC
- Mme Marion GARCIA
- Mme Brigitte HUNKELER DYLA
- M. Jean LOCHER
- Mme Marion SOBANEK

Concernant le plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons, il convient de signaler que la version "projet" telle que validée par le groupe de pilotage ad hoc lors de sa dernière séance a été envoyée au DCTI. Pour mémoire, cette consultation technique se déroule en parallèle avec le processus de concertation publique qui démarra formellement le 29 septembre 2010 par une présentation publique destinée à l'ensemble de la population. A cet égard, des informations concernant ce dossier ont été publiées sur le site Internet communal et feront l'objet d'une publication officielle dans l'édition du 22 courant de la FAO.

Le Conseil administratif a par ailleurs désigné M. Marc Bretton, en qualité d'animateur-médiateur externe dans le cadre de la séance de présentation publique.

Suite à la séance de la commission Urbanisme du 8 juin, le Conseil administratif a fait parvenir un courrier à M. Rolf Haidinger, architecte, concernant l'étude de faisabilité pour une modification de zone dans le secteur de la propriété Caveng située 135, route de Chêne. Ce courrier signale, entre autres, que dans sa majorité la commission estimait que, nonobstant la densité importante de cet avant-projet, ce dernier offrait désormais une image plus aérée du périmètre. En conséquence, les autorités communales considéraient que ce dossier pouvait raisonnablement être présenté aux instances cantonales concernées.

Concernant le PLQ N° 29736-511 situé au chemin de Challandin, le Conseil administratif a indiqué au DCTI n'avoir aucune réserve, ni observation à formuler. Ce projet sera donc soumis prochainement à l'enquête publique.

Concernant le PLQ N° 29687A-511 connu sous l'appellation de Pré-du-Couvent, le Conseil administratif a reçu un courrier, daté 3 septembre 2010, de M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, lequel affirme avoir pris bonne note des réserves exprimées par le Conseil municipal dans son préavis du 10 juin 2010. Il précise que ces dernières ont été prises en considération dans le projet de PLQ qui nous est

parvenu. La procédure d'opposition sera ouverte pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication dans la FAO le 10 septembre 2010.

Pour le reste, le Conseil administratif a pris connaissance de la teneur d'un courrier daté 17 août 2010 de M. Vincent Gallay, ingénieur en géomatique (DIM/SEMO), concernant une demande de dénomination de voies situées dans le PLQ "route Jean-Jacques Rigaud" (PLQ N° 29701). Un devis a été sollicité auprès de M. Christophe Vuilleumier, historien, concernant la constitution d'un dossier de demande de dénomination, laquelle sera soumise, le moment venu, à la commission cantonale de nomenclature.

Personnel

Je désirerais, en premier lieu, rappeler qu'il y a de nombreux mois déjà, le Conseil administratif avait arrêté une série de mesures à mettre en œuvre suite à une analyse de la sécurité au sens large sur le territoire de notre ville. Vous aviez au demeurant été informés en détail des résultats de cette analyse ainsi que des décisions du Conseil administratif visant à développer progressivement un concept de police de proximité. Plusieurs mois après la mise en œuvre d'une nouvelle organisation dans le domaine de la sécurité, le Conseil administratif est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait plus d'identité de vue entre le chef de poste APM et le Conseil administratif concernant, entre autres, les objectifs désormais prioritaires du service ainsi que ceux assignés plus particulièrement à notre police municipale. En conséquence, le Conseil administratif a décidé de mettre au concours la fonction de chef de poste APM. Vous avez très certainement d'ores et déjà pris connaissance de l'annonce qui est parue dans l'édition du 15 courant de la Tribune de Genève. En conséquence et jusqu'à nouvel avis, soit jusqu'à l'engagement d'un nouveau ou d'une nouvelle chef(fe) de poste, les responsabilités inhérentes à cette fonction seront pour partie directement assumées par Mme Viviane Musumeci, cheffe du service Prévention et Sécurité. Une information destinée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du personnel communal a d'ailleurs été faite.

Pour le reste, le Conseil administratif a entériné une prolongation du contrat de travail au 31 décembre 2010 de Mme Sandrine Broccard-Challande, secrétaire ad intérim auprès de l'ORPC Seymaz.

Le Conseil administratif a également décidé d'engager Mme Narimane Oehen en qualité de secrétaire-réceptionniste intérimaire pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 mars 2011.

Le Conseil administratif a engagé Mme Vanessa Broillet en qualité de secrétaire intérimaire auprès du Service technique pour une période de 6 mois à partir du 1^{er} courant.

Enfin, le Conseil administratif a nommé MM. André Cornu et Jérôme Binette, respectivement collaborateurs des Services Routes et cimetière et Parcs et promenades, en qualité de fonctionnaires à titre définitif, conformément à l'article 9 du statut du personnel, ceci avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Finances

La commission Finances a été saisie lors de sa séance du 6 courant d'une proposition de crédit complémentaire d'un montant de CHF 22'000.-- HT destiné à couvrir les frais inhérents à la mise en place de la 2^{ème} phase du processus relatif à l'élaboration d'un système de gestion des fonctions pour l'ensemble du personnel communal. Ce crédit préavisé favorablement nous permettra de mettre sur pied, idéalement d'ici la fin de l'année, un système de gestion des prestations effectuées par les différents titulaires de fonction. En clair, il s'agira d'établir un formulaire d'appréciation individuel et surtout d'organiser une formation à l'intention des chefs de services et/ou responsable d'unité appelés à apprécier régulièrement leurs collaboratrices et collaborateurs.

Le rapport d'activité 2009 de la CAP mentionne expressément des risques de manque de couverture des affiliés. A cet égard, je me plaît à relever votre sage décision qui a consisté à volontairement accepter d'étendre la couverture du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

Divers

Concernant le site Internet communal, le Conseil administratif a décidé de faire créer une plate-forme vidéo offrant ainsi la possibilité de mettre désormais en ligne tous les films cofinancés ou subventionnés par la commune, pour autant que ces derniers soient bien évidemment libres de droit.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Centre sportif Sous-Moulin - changement du parquet de la salle omnisports : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 240'000.-- TTC, soit 1/3 de CHF 720'000.-- TTC)

Le Président passe la parole à M. Liberek, président de la commission Sports-secours.

M. Liberek se réfère au document transmis aux membres du Conseil municipal qu'il estime fort complet. Il en rappelle les points essentiels. Le parquet de la salle omnisports a 27 ans de service. En plus d'une certaine usure, il a été endommagé suite aux problèmes d'étanchéité du toit de ladite salle. Au cours des travaux de réfection de l'étanchéité de ce toit (en 2009), il y a eu des dégâts supplémentaires. Ceci nécessite un remplacement du parquet qui devient de plus en plus inopérant pour les différentes équipes qui profitent de cette salle omnisports. M. Hirt, directeur du CSSM, a souhaité également combiner la réalisation de ces travaux avec d'autres travaux, lesquels sont listés dans l'exposé des motifs accompagnant la délibération, soit principalement des travaux de peinture de plafonds et parois, de remplacement de luminaires et de boiseries, mais également relatifs aux revêtements des parois latérales et des gradins mobiles. Le montant total de ces travaux s'élève à CHF 720'000.--, somme à répartir entre les trois communes. A savoir encore que de ce montant sera déduite une somme de CHF 50'000.--, puisque les dégâts qui sont intervenus à l'automne 2009 ont été imputés en partie à l'entreprise qui avait réalisé ces travaux. La proposition soumise au vote ce soir a été acceptée par les membres de la commission Sports-secours, le 5 mai

.../...

dernier, par 5 voix pour et une abstention. Elle a également fait l'objet d'un préavis favorable du Conseil Intercommunal (16 juin), ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que la commission Finances, dans sa séance du 10 mai, a préavisé favorablement, par 9 voix pour, soit à l'unanimité, l'objet qui lui avait été soumis, ceci sous réserve de son acceptation par le Conseil Intercommunal, mais sans aucune remarque particulière en ce qui concerne l'aspect financier du dossier.

M. Biedermann, compte tenu de ce qui vient d'être exprimé, considère cette question comme très claire. Il reste toutefois à disposition du Conseil pour toute éventuelle question.

M. Walpen n'a rien à rajouter, Mme la Présidente de la commission Finances ayant parlé d'or.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Bauduccio-Deluc, faisant partie du Conseil Intercommunal, tient à préciser qu'effectivement ce parquet devient dangereux pour les équipes, parce qu'il n'a plus la souplesse requise. C'est vraiment le moment de le changer.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - CHANGEMENT DU PARQUET DE LA SALLE OMNISPORTS : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 240'000.-- TTC, SOIT 1/3 DE CHF 720'000.-- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu la nécessité de procéder à divers travaux de réfection de la salle omnisports du CSSM, entre autres la nécessité de procéder à un changement du parquet -

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et une abstention par la commission Sports-secours lors de sa séance du 5 mai 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 10 mai 2010 -

Vu le préavis favorable émis par le Conseil intercommunal du CSSM lors de sa séance du 16 juin 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 240'000.-- TTC (1/3 de CHF 720'000.-- TTC), en vue de procéder au changement du parquet de la salle omnisports du CSSM; de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif; d'amortir la dépense nette prévue de CHF 240'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.0100.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020; de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

M. Biedermann communique aux participants que le Conseil municipal de la commune de Thônex s'est aussi prononcé à l'unanimité, mardi 24 août.

4.2 Réaménagement de la déchetterie située à l'avenue Mirany: vote du crédit d'investissement et financement (CHF 400'000.-- TTC)

Le Président prend la parole en tant que président de la commission Mobilités-nature-environnement.

Chacun aura reçu un descriptif détaillé des travaux à réaliser. Il s'agit du plus ancien point de collecte des déchets, lequel a certes rendu de fiers services, mais qui a peut-être un peu mal vieilli. Une proposition est donc soumise pour des travaux dont la moitié du coût concerne le génie civil. Une portion importante du crédit demandé porte sur la fourniture de containers. Pour le reste, toute explication a été donnée dans l'exposé des motifs. La commission Mobilités-nature-environnement a approuvé ce projet par 7 voix pour et 1 abstention.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que lors de sa séance du 7 juin, la commission Finances a préavisé favorablement ce projet, par 8 voix pour et 1 abstention. La seule remarque qui a été faite sur le plan financier consistait à savoir s'il était envisageable de demander à la commune de Vandoeuvres de participer aux coûts de cet équipement. La conclusion a été que chaque commune construit ses propres déchetteries et qu'il est difficile de demander aux autres communes de participer. C'est la règle du jeu; il y a des gens de passage à Chêne-Bougeries, tout comme des gens de Chêne-Bougeries passent par d'autres communes.

M. Biedermann n'a rien à rajouter.

M. Walpen note une petite phrase dans l'exposé des motifs et saisit cette occasion pour rappeler une règle comptable. Il en donne lecture "A ce montant, il convient d'ajouter

.../...

un montant de CHF 24'436.--, correspondant à des frais d'études et de mise à l'enquête publique". Il tient à préciser que lorsqu'on lance une étude ou un projet, naturellement il n'y a pas de crédit voté, donc on "puise" s'il peut s'exprimer ainsi sur le compte 79 010 318 04 relatif aux honoraires d'aménagements divers. Du crédit que le Conseil est appelé à voter, il conviendra donc de prélever CHF 24'436.-- pour les créditer au compte "Honoraires d'aménagements divers", pour ainsi boucler la boucle.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sobanek ne va pas contester cet aménagement qui sera certainement très bien réalisé techniquement, mais elle doit quand même dire qu'elle le trouve extrêmement cher. Elle reste quelque part intimement convaincue que dans bon nombre de communes en France voisine, les frais sont certainement beaucoup moins élevés. Elle reste chaque fois ébahie lors du vote de tels crédits : compter CHF 64'000.-- pour la pose de six containers, cela lui semble extrêmement cher. Elle va voter en faveur de cet aménagement, mais elle aimeraient bien qu'un jour on se rende sur place pour faire un comparatif avec les dépenses des autres communes. C'est l'argent des contribuables et, elle le répète, cela lui semble extrêmement cher.

M. Naggar rejoint totalement Mme Sobanek. Cela lui semble absurdement cher. Il est d'accord sur le fait qu'on ait besoin de cet équipement, mais la dépense atteint des montants qui lui semblent excessifs.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REAMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE SITUEE A L'AVENUE MIRANY :
VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 400'000.-- TTC)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 abstention, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 1^{er} juin 2010 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 1 abstention, par la commission Finances lors de sa séance du 7 juin 2010 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 voix pour et 3 abstentions,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 400'000.--TTC pour couvrir les travaux de réaménagement de la déchetterie située à l'avenue Mirany;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 400'000.-- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 72.01.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2011 à 2020.

5) Budget 2011 : présentation

M. Walpen souligne qu'il lui revient, au nom du Conseil administratif, de présenter le dernier budget de la législature en cours. Dans la matinée, dans son rôle de président de la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, il a assisté à la présentation du budget cantonal, au cours de laquelle M. Hiler a défini ledit budget comme celui d'un "optimisme raisonnable", compte tenu du contexte économique. Le premier point sur lequel M. Walpen aimeraient s'arrêter quelques instants, c'est précisément cette situation économique et ses signaux contradictoires. Le secrétariat à l'Economie, qui avait prévu 1,8 % d'amélioration de la situation conjoncturelle, revoit aujourd'hui ses prévisions et annonce 2,7%. Au même moment, si l'on suit un peu le cours des devises, on note le jeu de yo-yo que fait l'euro à longueur de journée. L'euro, ce sont nos exportations. Les signaux contradictoires, ce sont une amélioration de la conjoncture, mais aussi l'entrée en vigueur de la loi sur l'imposition des personnes physiques, qui va pour ce qui concerne Chêne-Bougeries – de façon très claire et concrète – ponctionner un montant de CHF 1,5 million sur les recettes liées aux impôts des seules personnes physiques.

M. Walpen laisse délibérément de côté les personnes morales pour deux raisons : 1) elles représentent un montant très faible à Chêne-Bougeries; 2) il existe une incertitude importante en la matière, puisque la commune pourrait voir s'installer une importante société. Or, chacun sait que, fiscalement, c'est la situation au 31 décembre de l'année qui prévaut pour l'imposition sur l'année. Cela signifie que si, effectivement, une nouvelle société arrivait hypothétiquement le 29 ou le 30 décembre, la commune toucherait des impôts depuis le 1^{er} janvier 2010. En ce qui concerne les personnes physiques, la récente loi y relative repose sur le principe du bouclier fiscal, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un dispositif limitant la charge maximale d'impôts, et comprend une augmentation de CHF 9'000.-- à CHF 10'000.-- de la déduction pour charges de famille. A côté de cela, il faut encore mentionner un récent arrêt du Tribunal fédéral (janvier 2010) concernant les effets de l'imposition à la source. M. Walpen souligne en conclusion de son préambule que la situation économique comporte bel et bien des signaux contradictoires. En conséquence, on peut afficher un optimisme raisonnable. A cet égard, le Groupe de perspectives économiques du canton

de Genève qui s'est réuni le lundi précédent prévoit toutefois une fin d'année plus difficile.

M. Walpen rappelle ensuite les deux composantes à analyser lorsqu'on établit un budget, à savoir les charges et les recettes. En ce qui concerne les charges, les divers services communaux ont optimisé au maximum leurs dépenses pour l'année 2011. Ainsi, et à titre d'exemple, il a été dit en début de séance que le nombre de cartes CFF à disposition des usagers passerait de 10 à 9 : on peut certes parler de "rigolade", mais c'est une "rigolade" qui vaut environ CHF 10'000--, parce que cela représente 365 jours à CHF 30--. Cela étant dit, les charges ont été étudiées, limées et arbitrées, le cas échéant, par le Conseil administratif. S'agissant des recettes, l'administration fiscale avait communiqué, lors de l'établissement du budget 2010, un montant correspondant à CHF 22,9 millions (recettes pour 2010). Au mois d'août de l'année en cours, la commune a reçu une communication de l'administration fiscale selon laquelle il y aurait 22,9 millions de recettes ainsi qu'une estimation de CHF 2,5 millions concernant le correctif des années précédentes. Cela signifie que si les choses se réalisent telles qu'elles ont été estimées, à fin 2010 (si seulement c'était la vérité !) le centime s'élèverait à 746 (contre 675 indiqué en août 2009). A titre de rappel, le budget 2010 a été construit sur un centime valorisé à 736. On verra si l'avenir donne raison à la commune ou non.

En ce qui concerne le budget 2011, l'administration fiscale prévoyait CHF 23,5 millions de recettes, soit un centime évalué à 691. On voit déjà la discrépanse entre les résultats 2009 qui ont été approuvés et l'estimé 2010 et/ou l'estimé 2011. A ces CHF 23 millions, le Conseil administratif considère pouvoir ajouter comme correctifs sur l'année 2010 (qui seront communiqués l'année suivante) environ 8% des rentrées 2010, soit CHF 1,8 million, ainsi que des correctifs pour les années précédentes jusqu'à 2005 (qui est une des dernières années encore ouvertes) de 5%, soit grossso modo CHF 100'000--. Il convient donc, selon le Conseil administratif, d'ajouter au chiffre proposé par l'administration fiscale environ CHF 1,9 million pour le budget 2011.

M. Walpen signale également une autre problématique soulevée dans le rapport de la fiduciaire après vérification des comptes communaux 2009. Il est précisé qu'avec l'abandon par l'administration fiscale de la méthode du prorata global (selon laquelle toutes les créances du canton étaient mises ensemble, puis divisées par le nombre de communes) et l'introduction de la nouvelle méthode qui donne à chaque commune ce à quoi elle a droit, Chêne-Bougeries dispose d'informations plus précises concernant son reliquat, mais toutefois encore insuffisamment détaillées. Le taux de provision à 80% a donc été maintenu en 2009, soit environ CHF 10 millions. A titre de rappel, en 2007, le taux était de 70%; en 2006 de 65% et en 2005 de 55%. La fiduciaire ajoute qu'il convient également de rappeler que les communes n'ont pas la possibilité de constituer des réserves dans leurs comptes. Elles doivent donc s'assurer que leur appréciation des risques repose sur une analyse et des conclusions adéquates. Aujourd'hui, la commune peut mieux appréhender le risque encouru sur ses débiteurs. Elle possède des données historiques sur les pertes réelles subies : jusqu'à fin 2009, les pertes subies représentent 1,1% de la production fiscale de chaque année. M. Walpen

.../...

rappelle qu'il avait indiqué, lors de la présentation des comptes 2010, que la commune de Chêne-Bougeries était très bien lotie par rapport à d'autres communes, en ce qui concerne le découvert ou l'abandon de la créance fiscale. La fiduciaire ajoutait – et c'est important – que sous l'hypothèse qu'un tel taux soit confirmé au cours des prochaines années, on peut conclure que le niveau des provisions de la commune pour couvrir ses débiteurs fiscaux pourrait être nettement surévalué, de l'ordre de CHF 7 millions. Elle suggère donc à la commune un suivi attentif de l'évolution de cette créance, sur la base des informations que lui fournira le Département des Finances.

A la lumière de ces remarques de la fiduciaire et de l'examen de la situation par le Conseil administratif, il a donc été décidé, pour le projet de budget 2011, d'abaisser le pourcentage du reliquat de 80% à 75%, ce qui implique un montant de CHF 650'000.-- de déduction de la provision. En effet, si le taux de la provision est laissé en l'état et qu'on s'aperçoit dans une année ou deux qu'elle est effectivement trop élevée de l'ordre de CHF 7 millions, ce montant va apparaître en bénéfice dans les comptes et il va prétérer la commune l'année suivante, dans le cadre de la péréquation intercommunale. Tous ces calculs permettent donc de dire que le budget proposé ce soir est réaliste. Il tient compte des signaux contradictoires et des fluctuations de la fiscalité, tout en étant transparent (parce que tout a été expliqué). Mais surtout, il est équilibré, parce qu'il présente un excédent de revenus qui, s'il était partagé entre les membres du Conseil municipal, rapporterait à chacun CHF 437.--, autrement dit un excédent de revenus de CHF 12'123.--.

M. Walpen termine sa présentation en rappelant la séance des Commissions réunies le 28 septembre prochain. Dans 24 jours, la commission Finances examinera le projet de budget et environ 60 jours après, celui-ci sera soumis au vote. Il rappelle également la date du 9 octobre, "journée portes ouvertes" destinée prioritairement aux membres de la commission Finances. Tout ceci pour dire que les délais dont disposent les membres du Conseil municipal pour étudier le projet de budget qui leur sera remis tantôt sont plus que raisonnables. Selon les souhaits, ce document est imprimé recto-verso, sur papier recyclé.

Le projet de budget 2011 est remis en séance.

Le Président remercie M. Walpen et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Le Président annonce une séance de la commission Mobilités-nature-environnement le mercredi 13 octobre. En raison d'une surcharge de travail, Mme Hunkeler Dyla demande à être soulagée d'une partie de ses tâches de conseillère municipale. C'est donc Mme Wyss qui la remplacera à la commission Mobilités-nature-environnement.

Concernant le processus MEP relatif au réaménagement du village, Mme Hunkeler Dyla lui a demandé de prendre sa place au sein du collège, ce qu'il fera à partir de la deuxième séance de ce dernier.

.../...

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

7.1 *Inscription à des manifestations*

Le Président annonce l'invitation de la Société de Tir Chênoise pour le Challenge des Municipalités chênoises prévu le 16 octobre 2010 et fait circuler une liste d'inscriptions.

Le Président fait également circuler une liste d'inscriptions pour les sorties des aînés prévues les 1^{er} et 8 octobre 2010.

7.2 *Rapport administratif*

Le Président annonce que le rapport administratif 2009 sera remis en fin de séance.

7.3 *Motion concernant les tarifs des Transports publics genevois*

Le Président donne lecture de la motion déposée au Bureau et qui comporte deux signatures, celles de Mme Sobanek et de M. Favarger.

" TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS :

Le ticket de base trop cher

- Compte tenu que l'objectif de la ville de Chêne-Bougeries est d'avoir moins de trafic automobile de passage,
- Compte tenu que la commune de Chêne-Bougeries est sensibilisée par la mobilité douce et s'engage en faveur du développement durable,
- Compte tenu que la hausse des tarifs des Transports publics genevois décidée par le Conseil d'Etat est en contradiction avec les objectifs affirmés et réaffirmés par toutes les collectivités publiques genevoises d'incitation à l'usage des transports collectifs publics, afin de concrétiser les principes du développement durable,

les membres du Conseil municipal de la Ville de Chêne-Bougeries soussignés demandent au Conseil Administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin d'annuler cette hausse ou, à défaut, de faire prolonger sensiblement la durée du ticket de base (en la portant par exemple à deux heures.). "

Le Président passe la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek pense que cette motion ne demande pas un long développement. Chacun aura lu dans la presse que les TPG ont choisi d'augmenter le tarif du ticket d'une durée de 60 minutes à CHF 3,50. L'augmentation du prix du ticket correspond à une hausse de 16,7%. Si l'idée consiste à faire payer un montant de CHF 7.-- pour un aller-retour en ville de Genève, cela n'est pas très incitatif. Tout le monde le sait, il n'y a pas vraiment besoin d'étayer cela.

Mme Sobanek rappelle qu'elle a fait à plusieurs reprises des propositions pour inciter les gens à utiliser, entre autres, des vélos électriques. Elle est ravie que le Conseil administratif ait maintenant choisi d'en soutenir l'achat. Le souci pour des communes comme Chêne-Bougeries, qui ont des axes où circulent énormément de véhicules,

.../...

consiste à inciter les gens à prendre le tram. Pour ce faire, les tarifs doivent être attractifs, d'où le dépôt de la motion. Mme Sobanek tient à préciser qu'elle ne l'a, intentionnellement, pas déposée au nom du groupe Socialiste afin de permettre à celles et ceux qui y souscrivent de la signer.

Le Président demande s'il y a d'autres signataires pour cette motion. (La motion est mise en circulation).

Mme Sobanek ne peut qu'inciter chacun à la soutenir. Il s'agit d'une proposition raisonnable qui ne vise pas à "faire sauter des sièges aux TPG", ni à demander la gratuité des transports. La portée révolutionnaire de cette motion est relativement limitée. On ne risque a priori pas l'exclusion des partis Libéral ou Radical en la signant ! [Rires]

M. Favarger aimeraient ajouter deux choses. Premièrement, selon le dernier rapport de l'UBS sur les villes les plus chères du monde, Genève figure en troisième position; une augmentation des tarifs des TPG ne peut que conforter cette position. Deuxièmement, si on se balade un peu dans le monde et dans les autres villes de Suisse, on se rend compte que même Zurich est moins chère que Genève (par exemple, le ticket journalier d'une validité de 24h. coûte CHF 5,80 avec un abonnement demi-tarif à Zurich, alors qu'à Genève ledit ticket journalier coûte CHF 5.-- pour une validité à partir de 9h.00).

M. Naggar réitère ce que tout le monde sait et qui est publié dans tous les journaux de la République, c'est que la politique des TPG est totalement contradictoire avec les objectifs cantonaux en matière de mobilité. C'est une politique absurde. Il suggère de mettre sans tarder la motion au vote. Le Conseil municipal de Chêne-Bougeries n'aura peut-être pas beaucoup de poids, mais il souhaite que tous les Conseils municipaux de toutes les communes de Genève entreprennent la même démarche. De son point de vue, cette attitude est idiote. Les transports publics sont mis à mal. Cela n'a pas de sens.

M. Spinelli, d'un point de vue personnel, abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit. Pour sa part, il a laissé tomber les TPG et les a remplacés par le vélo. Il se demande simplement si la question soulevée au travers de la motion ne devrait pas être traitée à l'échelle cantonale. Il ne sait pas de quelle manière les communes devraient s'impliquer et il a un doute par rapport à cela. C'est donc moins une prise de position de sa part qu'une question.

Mme Sobanek pense que les communes ont leur mot à dire. Si la majorité des communes genevoises s'expriment, cela aura certainement du poids. Elle est convaincue que beaucoup de communes vont réagir. Elle propose de passer au vote.

M. Rivoire rejoint les propos de M. Naggar. Il trouve que la durée de 60 minutes est trop courte pour descendre en ville de Genève et remonter. La motion n'est pas contraignante. C'est l'Etat qui doit fournir une réponse. Le Conseil municipal n'émet qu'une proposition. Il est assez intéressant que le Conseil municipal s'occupe

.../...

également du transport pour ses habitants, raison pour laquelle il soutiendra cette motion.

M. Walpen intervient en précisant au préalable que c'est davantage avec la casquette de député que de conseiller administratif. Les tarifs des TPG ne sont pas fixés par les TPG mais par le Conseil d'Etat. C'est le Conseil d'Etat qui passe un contrat de prestations avec les TPG. C'est le Conseil d'Etat qui subvient à leur manque à gagner. Les communes peuvent avoir leur mot à dire, mais elles doivent s'attendre à ce que l'Etat saute "à pieds joints" dans cette brèche ouverte, en leur demandant une participation financière dans le cadre du contrat de prestations avec les TPG. M. Walpen rappelle également qu'il y aura un gros avantage pour les communes : les lignes TPG qui étaient, ou qui sont encore, à la charge des communes, vont être reprises par les TPG dans le nouveau plan directeur des transports publics 2011-2014. Les coûts relatifs au fonctionnement de la ligne 34, par exemple, ne leur seront plus facturés. S'agissant de la motion, M. Walpen l'estime néanmoins utile et, à la limite, pourquoi ne pas intéresser d'autres communes. Lorsqu'il en a pris connaissance, il a immédiatement pensé "C'est dommage qu'il n'y ait pas les Trois-Chêne".

Mme Grandjean-Kyburz communique que le Conseil administratif recevra le 4 novembre dans la matinée, Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité. C'est un point qui encourage à voter cette motion et qui sera mis à l'ordre du jour de la rencontre avec Mme la Conseillère d'Etat.

Mme Othenin-Girard trouve dommage que cette motion ne contienne rien concernant les retraités. Plusieurs fois, il a été demandé de faire baisser le prix de leurs billets. En effet, seuls ceux qui possèdent un abonnement demi-tarif peuvent bénéficier d'une réduction. Lorsqu'on ne voyage pas beaucoup, l'abonnement demi-tarif revient cher. Il y a quelques années, une demande avait été faite en faveur des aînés qui ne bénéficient d'aucune réduction auprès des TPG; raison pour laquelle la commune vend à CHF 20.-- des cartes qu'elle paie CHF 30.--. C'est une action qu'il faut poursuivre. En résumé, cet élément, à savoir un prix favorable pour les aînés, manque véritablement dans cette motion. Par ailleurs, la gratuité des TPG pour les enfants devrait être prolongée d'une année, voire deux ans.

Mme Deruaz-Lombard abonde dans le sens des préopinants. L'augmentation du prix des billets TPG incite les usagers à reprendre leur voiture. Un autre point concerne les distributeurs de billets : certains arrêts en sont pourvus, d'autres pas. Cela devient infernal.

M. Walpen donne un élément de réponse : les TPG procèdent actuellement au changement des distributeurs de billets qui vont enfin rendre la monnaie.

Mme Sobanek répond à Mme Othenin-Girard. En rédigeant la motion, elle avait pour objectif de ne pas soumettre au Conseil municipal un paquet ficelé, ceci afin de ne pas donner l'impression d'absolument vouloir vendre un "multi-package". Mme Othenin-Girard a absolument raison : il y a beaucoup d'autres choses, dont la tarification des

.../...

TPG en faveur des aînés, qui sont à améliorer. Rien n'empêche de formuler une nouvelle proposition où le Conseil municipal chargerait le Conseil administratif d'un deuxième ou troisième objet. Personnellement, elle s'en tient à la motion dans sa forme actuelle. Pourquoi cela concerne-t-il les communes en général ? Parce que les communes doivent avoir le souci de savoir comment les communiers se déplacent. Mme Sobanek incite donc tout le monde à voter en faveur de cette motion.

Mme Grandjean-Kyburz aimerait apporter une précision : il y a 100 cartes mensuelles offertes aux aînés à un coût unitaire de CHF 20.-- au lieu de CHF 30.--. Le deux de chaque mois toutes les cartes sont vendues, parce que les aînés se précipitent pour saisir cette opportunité.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, met aux voix la motion.

- La motion est approuvée par 18 voix pour et 1 abstention.

7.4 Demande

Mme Bauduccio-Deluc indique qu'au Centre sportif, lors de la séance de la veille, il a été demandé de diffuser l'information qu'un collégien (qui vient pour apprendre le français) recherche une chambre à un prix raisonnable pour le mois d'octobre. Pour toute information, il faut contacter Mme Léchaire au Centre sportif. Il y a une certaine urgence, parce que ce collégien arrive le 1^{er} octobre déjà.

7.5 Dossier de la Maison de la Gradelle

M. Reverdin observe que quelques réponses ont été apportées sur ce dossier en début de séance. Partant de l'hypothèse que ledit dossier pourrait "ressortir" du Département plus vite que prévu, soit le mois prochain déjà, par exemple, quel en sera alors le traitement ?

M. Walpen indique qu'il n'est pas possible d'apporter une réponse sur le siège.

7.6 Activités du Centre de Rencontres et de Loisirs

Mme Sobanek souligne qu'elle a obtenu quelques réponses concernant les activités dudit centre dans les communications du Conseil administratif. Cependant, des activités pour adolescents étaient annoncées en début d'année mais, finalement, une information a été donnée selon laquelle ces dernières n'auraient pas lieu. Combien de temps va-t-il falloir pour trouver un animateur qui prenne en charge ce dossier ?

Mme Grandjean-Kyburz répond que le centre n'est pas fermé et que des activités pour les ados sont prévues entre midi et deux heures. L'accueil préados est également ouvert. Pour une réouverture complète des activités, il faut cependant attendre quelque temps, deux postes étant actuellement au concours.

Mme Sobanek fait remarquer que pour les ados, c'est plutôt après l'école et en début de soirée qu'il faut prévoir quelque chose. Par ailleurs, elle comprend qu'on va engager un coordinateur. Cette personne va-t-elle coordonner ou va-t-elle aussi

animer ? Elle est toujours frappée de constater qu'il faut partout des personnes qui s'occupent d'administrer les autres alors que tout le monde devrait aller au front.

Mme Grandjean-Kyburz indique qu'une personne est prévue par secteur, à savoir "enfants", "préados" et "ados". La quatrième personne assumera la coordination, mais aura également des activités d'animation, en particulier lors d'absences de l'un(e) ou l'autre des trois animateurs(trices).

Mme Sobanek se contente difficilement de cette explication.

7.7 Poste de police municipale

Mme Sobanek demande, suite au réaménagement du poste de l'ancien chef ASM, s'il est prévu d'engager un quatrième agent, poste que le Conseil municipal réclame depuis longtemps.

M. Walpen précise d'abord qu'il ne s'agit plus d'ASM, mais d'APM. Il répond ensuite par l'affirmative à la question de Mme Sobanek en ajoutant qu'il ne peut pas encore dire si le nouveau chef de poste sera un homme ou une femme.

7.8 Vélos électriques

Mme Sobanek remercie le Conseil administratif de soutenir l'achat de vélos électriques sur la commune. Elle en est ravie.

8) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, présidente de la commission Naturalisations, laquelle présente cinq dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.
Candidature 2 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.
Candidature 3 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.
Candidature 4 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.
Candidature 5 : Préavisée favorablement par 15 oui et 4 abstentions.

Puis le Président lève la séance à 22h.15.

La Secrétaire
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC

Le Président
du Conseil municipal
J.-M. KARR